



OFFRE MMJ-LIBERTÉ 2025
AVOCATS - TNS

**QUAND ON SE BAT POUR
LA JUSTICE**

**ON A BESOIN
D'UNE MUTUELLE
QUI NOUS PROTÈGE.**

La Mutuelle d'un Monde plus Juste.





**POUR DÉFENDRE
UN MONDE
PLUS JUSTE,**

**ON DOIT
COMPTER SUR LA
D'UN MONDE P**



Mutuelle affinitaire, la MMJ protège désormais tous les Métiers de la Justice. Elle est la Mutuelle d'un Monde plus Juste. En voici les preuves :

PAS DE DISCRIMINATION À L'ENTRÉE

La MMJ protège tout le monde, sans exception et sans examen de santé.

PAS D'INÉGALITÉ

La MMJ ne facture pas à la tête du client. Nos adhérents bénéficient de tarifs adaptés calculés d'après leur âge. Nous menons aussi une politique d'accompagnement social pour soutenir nos adhérents en difficulté.

PAS DE MARCHANDISATION

La MMJ, acteur de l'économie sociale et solidaire est une société de personnes à but non lucratif. Toutes nos ressources sont dédiées à la protection de nos adhérents, pas à la rémunération d'actionnaires.

PAS D'OPPORTUNISME

La MMJ protège depuis près de 80 ans les agents et magistrats du ministère de la Justice et, par extension, tous les métiers qui assurent la protection de nos concitoyens. Nous ne faisons pas n'importe quoi pour n'importe qui.

PAS DE FRAGILISATION

Nous ne voulons pas qu'un problème de santé affaiblisse la situation financière de nos adhérents. Avec nos garanties santé, nos surcomplémentaires et nos solutions de prévoyance qui complètent les pertes de revenus, nous favorisons le maintien du pouvoir d'achat.

**T POUVOIR
MUTUELLE
PLUS JUSTE.**

AVEC LA MMJ,



**MA SANTÉ
EST UNE PRIORITÉ. LA MMJ L'A
BIEN COMPRIS.**



REMBOURSEMENTS

**LA MMJ ME REMBOURSE
EN TOUTE SIMPLICITÉ.**

Nous traitons vos demandes en 72h en moyenne et avec notre espace adhérent votre suivi est accessible en quelques clics.

QUALITÉ

**RELATION ADHÉRENT :
87% DE SATISFACTION GLOBALE.***

Des process efficaces pour la mise en place du contrat santé, une gestion active des remboursements, des services de santé connus et un espace adhérent très utilisé et apprécié sont les points forts mentionnés par nos adhérents.

**Étude réalisée auprès de 300 adhérents MMJ du 27 novembre au 08 décembre 2023.*



C'EST TRÈS CLAIR.



BIEN-ÊTRE

LA MMJ ME DONNE ACCÈS AUX MÉDECINES DOUCES.

Nos garanties « Prévention - bien-être » incluent le remboursement des consultations de divers praticiens (acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, étiopathe, homéopathe, ostéopathe...) jusqu'à 300 €/an.



DÉPISTAGE

LA MMJ M'ENCOURAGE DANS MES DÉMARCHES DE PRÉVENTION.

Jusqu'à 70€ remboursés pour les dépistages du cancer du sein, du col de l'utérus, de la prostate.

PODOLOGIE

LA MMJ PREND SOIN DE MES PIEDS.

La MMJ prend en charge vos soins de pédicurie jusqu'à 300€/an et rembourse vos semelles orthopédiques jusqu'à 170€/an en complément de l'Assurance maladie.



MÉDICAMENTS

JE RESTE BIEN INFORMÉ AVEC GOODMED

Vous bénéficiez d'un accès Premium 100% gratuit à l'application Goodmed pour obtenir des informations utiles et personnalisées sur vos médicaments (posologie, contre-indications, etc.) et ceux de vos proches, grâce à notre partenaire Urops.

MON BIEN-ÊTRE NE SE MARCHANDE PAS.



**SAVOIR QU'ON EST
BIEN PROTÉGÉ PAR
SA MUTUELLE,
ÇA AIDE À
RESTER ZEN.**



PSYCHOLOGIE

**LA MMJ M'APPORTE UN SOUTIEN
PSYCHOLOGIQUE EN CAS DE BESOIN.**

Avec le forfait « Psychologue, psychomotricien et psychothérapeute », la MMJ vous rembourse jusqu'à 240€/an. Et sur simple appel, nos experts (psychologues cliniciens, infirmières et travailleurs sociaux) apportent une écoute et une aide adaptée.

MATERNITÉ

LA MMJ M'ACCOMPAGNE À L'ARRIVÉE DE MON BÉBÉ.

Après votre accouchement, vous bénéficiez d'une aide-ménagère à domicile, de la prise en charge des aînés ou encore de la présence d'un(e) professionnel(le) pour l'acquisition des premiers gestes.



TÉLÉCONSULTATION

LA MMJ ME PERMET DE CONSULTER UN MÉDECIN 7J/7.

Tous nos adhérents et leurs ayants droit peuvent consulter un médecin généraliste, un pédiatre ou un psychologue 7j/7.

PROJET IMMOBILIER

LA MMJ M'OFFRE DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR MA CAUTION OU MON ASSURANCE DE PRÊT.

Notre service de cautionnement mis en œuvre par MFPrécaution offre une **garantie pérenne aux banques partenaires, qui peuvent consentir à nos adhérents des conditions privilégiées** (garantie de prêts jusqu'à un montant de 900 000€).



Et aussi, le **service d'assurance Immo** garantit le remboursement de leur prêt jusqu'à 1 000 000 € en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie et d'incapacité temporaire de travail. La souscription est simple et se réalise en ligne avec un accompagnement personnalisé (par une équipe dédiée).



POUVOIR D'ACHAT

AVEC LA MMJ JE FAIS DES ÉCONOMIES.

Grâce au partenariat avec le **réseau de soins Carte Blanche**, les adhérents MMJ bénéficient de **services et de remises jusqu'à 40% en optique, 15% en dentaire et 20% en audio**. Et pour les vacances, notre partenaire Miléade vous propose **10% à 15% de réduction** toute l'année dans ses clubs et hôtels.



NUTRITION PRÉVENTION SANTÉ

MON ALIMENTATION EST UNE PRIORITÉ.

Pour un bon équilibre de vie, nos adhérents ont accès à des consultations téléphoniques gratuites avec des diététiciens.

3 FORMULES ADAPTÉES



Nos besoins évoluent avec l'âge. À la MMJ, pas de solutions formatées, chacun trouve la formule qui lui convient. ”

LIBERTÉ

1

LA GARANTIE EFFICACE

- spécialiste **jusqu'à 150%**
- pharmacie : tous les médicaments **remboursés à 100%**
- dentaire : implants **200€/an**, parodontologie **300€/an**
- optique : **280€** pour des verres très complexes et monture
- aide auditive : **inclus dans le panier de soins 100% santé**

LIBERTÉ

2

LA GARANTIE COMPLÈTE

- optique : verres simples et monture **240€**, lentilles **150€/an**
- hospitalisation : prise en charge élevée des dépassements d'honoraires (chirurgien, anesthésiste, obstétricien) jusqu'à **180%**
- implantologie : **300€/an**
- médecine douce : **200€/an**
- dépistage (cancer col de l'utérus, prostate, sein) : **50€/an**
- automédication (paracétamol, sirops...) : **40€/an**

Les remboursements exprimés en pourcentage correspondent au pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire en incluant la part de celui-ci.

À CHAQUE PROFIL



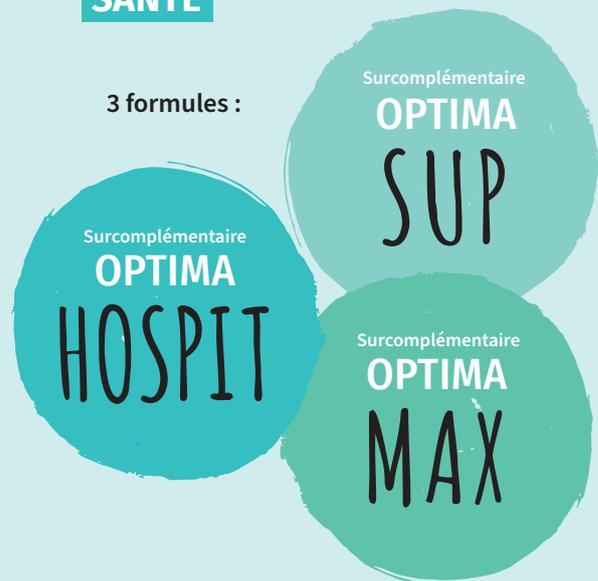
LA GARANTIE PERFORMANTE

- consultation spécialiste : **jusqu'à 220%**
- hospitalisation – chambre particulière : **90€/jour** les trois premiers jours
- optique : **jusqu'à 600€** pour des verres très complexes et monture (dont ticket modérateur), lentilles **200€/an** (dont ticket modérateur)
- chirurgie réfractive : **500€/œil/an**
- dentaire : **500€/an** pour les implants, couronnes et prothèses dentaires amovibles **jusqu'à 300%**
- médecine douce : **300€/an**
- orthodontie : **jusqu'à 200%/semestre**
- cure thermique : **jusqu'à 100% + 300€/an**
- automédication : **80 €/an**



**AVEC OPTIMA,
NOS GARANTIES
SURCOMPLÉMENTAIRES
RENFORCENT VOS
REMBOURSEMENTS
SANTÉ**

3 formules :



Avec Optima Max, des remboursements supplémentaires jusqu'à :

- 300€ sur les prothèses dentaires
- 150€ sur les verres et/ou lentilles
- 200€ sur les cures thermales
- 120€ sur la médecine douce
- 100€ supplémentaires sur les semelles orthopédiques
- 200€ supplémentaires sur les aides auditives
- 50€ pour l'automédication (paracétamol, sirops, etc.)

Avec Optima Hospit, jusqu'à :

- 600€ sur les honoraires de médecins
- 60€/jour pour une chambre particulière
- 80€ pour les frais annexes (coiffeur, TV, manucure...)

CONCRÈTEMENT, C'EST QUO

Extrait de nos prestations.

Les remboursements exprimés ci-dessous intègrent la part Assurance maladie et la part MMJ et ils sont non contractuels.



	ASSURANCE MALADIE	LIBERTÉ 1	LIBERTÉ 2	LIBERTÉ 3
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux				
Généralistes ⁽¹⁾ OPTAM ⁽²⁾	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Généralistes ⁽¹⁾ non OPTAM ⁽²⁾	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR
Spécialistes ⁽¹⁾ OPTAM ⁽²⁾	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Spécialistes ⁽¹⁾ non OPTAM ⁽²⁾	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM ⁽²⁾	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Actes techniques médicaux non OPTAM ⁽²⁾	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes de radiologie et d'échographie OPTAM ⁽²⁾	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Actes de radiologie et d'échographie non OPTAM ⁽²⁾	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR
Honoraires paramédicaux et analyses				
Auxiliaires médicaux (orthophonistes - infirmiers - kinésithérapeutes - orthoptistes)	60 %	100 % BR	130 % BR	150 % BR
Analyses et examens de laboratoire	60 %	100 % BR	110 % BR	120 % BR
Pharmacie				
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 65%	65 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 30%	30 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 15%	15 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments prescrits non remboursés par l'AM - automédication : remboursement limité aux médicaments inscrits à l'ANSM	-	20 € / an	40 € / an	80 € / an
MATÉRIEL MÉDICAL				
Bilan podologie et Orthèses plantaires - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 130 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 170 €
HOSPITALISATION				
Honoraires et actes techniques médicaux				
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens ⁽³⁾ OPTAM-CO ⁽²⁾	80 % - 100 %	160 % BR	180 % BR	220 % BR
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens ⁽³⁾ non OPTAM-CO ⁽²⁾	80 % - 100 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Chambre particulière : Forfait variable pour les Etablissement conventionnés RFH (5) et non conventionnés RFH				
Chambre particulière par jour ⁽⁵⁾ Pour les 3 premiers jours d'hospitalisation : Chirurgie - Médecine - Maternité	-	60 €	75 €	90 €
Chirurgie-Médecine	-	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €
Soins de suite et de réadaptation	-	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €
Autres frais				
Forfait journalier / Forfait Patient Urgence : Etablissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux ⁽⁴⁾	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnant ⁽⁶⁾ : Hébergement et restauration au sein de l'établissement	-	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €
OPTIQUE (7 - 9)				
Equipements «100% Santé» - Classe A (7-9) - y compris suppléments	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipement «Tarifs libres» - Classe B (9 à 11)				
Verres simples (la paire)	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 200 € année 1 100 % BR + 300 € année 2
Verres complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 150 €	100 % BR + 225 €	100 % BR + 300 € année 1 100 % BR + 400 € année 2
Verres très complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €	100 % BR + 400 € année 1 100 % BR + 500 € année 2
Monture	60 %	100 % BR + 80 €	100 % BR + 90 €	100 € (dont TM)
Suppléments pris en charge par l'AM	60 %	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €
Lentilles ⁽¹¹⁾ remboursées ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 € (dont TM)	150 € (dont TM)	200 € (dont TM)
Chirurgie réfractive - Forfait annuel - Par œil	-	200 €	300 €	500 €

MES PRESTATIONS ?



DENTAIRE (7- 8)

Soins et prothèses «100% Santé» ⁽⁷⁾	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Soins dentaires				
Soins, endodontie, réparation et inlay onlay	60 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie remboursée ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 300 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 400 €
Prothèses à tarifs maîtrisés (honoraires limites de facturation) et libres (8)				
Couronne sur dents visibles Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	150 % BR	225 % BR	300 % BR
Couronne sur dents non visibles Molaire	60 %			
Prothèse provisoire	60 %			
Bridge	60 %			
Adjonction - Bridge	60 %			
Inlay-core	60 %			
Implantologie⁽⁸⁾				
Implant - Forfait annuel	-	200 €	300 €	500 €
Prothèse implant sur dents visibles, Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	100 % BR + 325 €	100 % BR + 370 €	100 % BR + 420 €
Prothèse implant sur dents non visibles, Molaire	60 %	100 % BR + 195 €	100 % BR + 245 €	100 % BR + 420 €



AIDES AUDITIVES

Aides auditives «100% Santé» - Classe I ⁽⁷⁾⁽¹²⁾	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II ⁽⁷⁾⁽¹²⁾ Aide auditive ≤ 20ans ⁽¹³⁾	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II ⁽⁷⁾⁽¹²⁾ Aide auditive > 20ans ⁽¹³⁾	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 600 €
Frais d'entretien : aide auditive (pile - fourniture)	60 %	170 % BR	170 % BR	170 % BR



PRÉVENTION BIEN-ÊTRE

Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur ⁽¹⁴⁾ , diététiciens ⁽¹⁴⁾ , ergothérapeute ⁽¹⁴⁾ , étiope, homéopathe, ostéopathe ⁽¹⁴⁾ , pédicure-podologue - Forfait annuel	-	120€ max 40 € / acte	200€ max 40 € / acte	300€ max 40 € / acte
Psychologues ⁽¹⁴⁾ , Psychothérapeute ⁽¹⁴⁾ , Psychomotriciens ⁽¹⁴⁾ - Forfait annuel	-	120 € max 40 € / acte	180 € max 40 € / acte	240 € max 40 € / acte
Dépistage (cancer du col utérus, de la prostate, du sein) - Forfait annuel	-	50 €	60 €	70 €
Activité physique adaptée sur prescription médicale - Forfait annuel	-	15 €	25 €	35 €
Participation financière - Activités : sportives - culturelles - Forfait annuel	-	30 €	60 €	70 €
Vaccins non remboursés par l'AM	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Cure thermale remboursée par l'AM (15)				
Cure thermale avec ou sans hospitalisation + forfait annuel en cas de reste à charge	65 % - 80 %	100% BR + 100 €/an	100% BR + 200 €/an	100% BR + 300 €/an

AM = Assurance Maladie - BR = Base de Remboursement - TM = Ticket Modérateur - RO = Régime Obligatoire

(1) REMBOURSEMENTS EXCLUS : majoration de la participation de l'assuré ou dépassements d'honoraires facturables en cas de non-respect du parcours de soins.

(2) OPTAM : Option Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-CO : Option Tarifaire Maîtrisée Médecine Chirurgie, Obstétrique.

(3) HONORAIRES ET ACTES CHIRURGICAUX : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique.

(4) ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX : Pas de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD et MAS

(5) CHAMBRE PARTICULIÈRE : - pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH) : le remboursement de la chambre particulière est majoré et en conséquence le reste à charge est nul ou maîtrisé.

(6) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfants mineurs, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap.

(7) 100% SANTÉ : équipements et prothèses tels que définis réglementairement en vigueur au 1er janvier 2025.

(8) DENTAIRE : prestations versées dans la limite de plafonds annuels.

(9) RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'OPTIQUE MÉDICALE : 24 mois minimum à compter de la date de facturation du précédent achat d'un équipement optique pour les assurés de 16 ans et +, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est possible réglementairement. Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux.

(11) EQUIPEMENTS A TARIFS LIBRES - CLASSE B :

Les prestations sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

LIBERTÉ 1	LIBERTÉ 2	LIBERTÉ 3
350€ lunettes + lentilles	400€ lunettes + lentilles	510€ lunettes + lentilles

(12) RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'AIDE AUDITIVE : renouvelable au-delà de 4 ans, la date s'apprécie au regard de la date de facturation du premier équipement.

(13) DATE LIMITE D'APPLICATION DU TARIF ENFANT : jusqu'à la veille du 21ème anniversaire.

(14) QUALITÉ DU PROFESSIONNEL : agrément par la CNAMTS, professionnel disposant d'un numéro référencé au répertoire Adeli ou RPPS.

(15) CURE THERMALE : la prise en charge des frais de cure thermale est subordonnée à l'accord préalable de l'AM et après examen des ressources de l'assuré par cette dernière.

QUE ME REMBOURSE LA MMJ ?

Pour vous permettre de bien comprendre la qualité de nos remboursements, nous vous présentons de nombreuses situations avec les différents niveaux de prise en charge qui vous sont proposés.

EXEMPLES	Tarif réglementé ou prix pratiqué
HOSPITALISATION	
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €
Honoraires du chirurgien pour une opération chirurgicale :	
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	413,00 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	451,00 €
OPTIQUE	
Monture classe B + 2 verres simples - classe B	339,00 €
Monture classe B + 2 verres progressifs - classe B	601,00 €
DENTAIRE	
Détartrage	43,38 €
Orthodontie remboursée par l'AM - par semestre	720,00 €
Orthodontie refusée - par semestre	720,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €
AIDES AUDITIVES	
Aide auditive de classe II par oreille > 20 ans	1 534,00 €
SOINS COURANTS	
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	30 €
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie :	
- sans dépassement d'honoraires	31,50 €
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	63,00 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	50 €
MATÉRIEL MEDICAL	
Bilan podologique et orthèses plantaires	190,00 €
PRÉVENTION BIEN-ÊTRE	
Médecine douce	60,00 €
CURE THERMALE	
Forfait cure rhumatologie de 3 semaines	585,66 €

* Participation forfaitaire de l'Assurance maladie



Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	LIBERTÉ 1		LIBERTÉ 2		LIBERTÉ 3	
	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge
0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
271,70 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €
271,70 €	81,51 €	97,79 €	163,02 €	16,28 €	179,30 €	0,00 €
0,09 €	180,06 €	158,85 €	240,06 €	98,85 €	299,94 €	38,97 €
0,09 €	280,06 €	320,85 €	390,06 €	210,85 €	500,04 €	100,87 €
26,03 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €
193,50 €	0,00 €	526,50 €	96,75 €	429,75 €	193,50 €	333,00 €
0,00 €	100,00 €	620,00 €	200,00 €	520,00 €	400,00 €	320,00 €
72,00 €	108,00 €	367,90 €	198,00 €	277,90 €	288,00 €	187,90 €
240,00 €	260,00 €	1 034,00 €	510,00 €	784,00 €	760,00 €	534,00 €
19 €	9 €	2 €*	9 €	2 €*	9 €	2 €*
20,05 €	9,45 €	2 €*	9,45 €	2 €*	9,45 €	2 €*
20,05 €	25,2 €	17,75 €	34,65 €	8,30 €	40,95 €	2 €*
14,10 €	13,80 €	22,10 €	20,70 €	15,20 €	29,90 €	6 €
33,82 €	150,82 €	6,36 €	155,18 €	2 €*	155,18 €	2 €*
0,00 €	40 €/par acte Forfait de 120 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 200 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 300 €/an	20,00 €
347,59 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €

ASSISTANCE

LA MMJ M'ACCOMPAGNE EN CAS D'HOSPITALISATION.

Vous êtes hospitalisé suite à un accident ou une maladie ? La MMJ vous propose des solutions pour faciliter votre retour chez vous : aide à domicile, services de proximité pour vos courses ou encore livraison de médicaments.



POUR RESTER SEREIN

IL FAUT UNE MUTUELLE QUI ASSURE AU QUOTIDIEN.



OPTIQUE

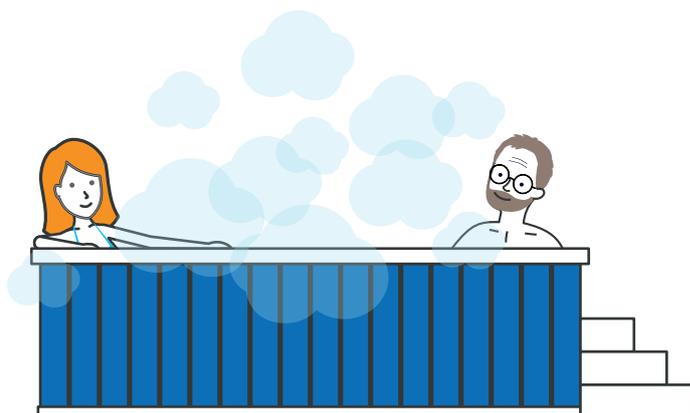
LA MMJ M'AIDE À GARDER UNE BONNE VUE.

Nos garanties incluent la prise en charge la **chirurgie réfractive jusqu'à 500€** par œil et le remboursement de vos montures avec **verres très complexes jusqu'à 600€**.

BIEN-ÊTRE

MON CONFORT N'EST PAS MIS DE COTÉ.

Nos prestations santé incluent le **remboursement des cures thermales**. Et pour encore plus de confort, nos garanties incluent un forfait pour assurer les dépenses non prises en charge par l'Assurance maladie (transport, hébergement, soins).





ASSURANCE SANTÉ ANIMALE

MON ANIMAL AUSSI EST BIEN PROTÉGÉ.

Pour vous aider à offrir le meilleur à votre animal, la MMJ a mis en place un partenariat avec Santévet, n°1 de l'assurance santé animale en France et vous fait bénéficier de **deux mois offerts** à la souscription.



PRÉVENTION

AVEC LA MMJ JE DEVIENS ACTEUR DE MA SANTÉ.

La MMJ met la prévention au cœur de ses actions et propose des cycles de webconférences sur des thématiques telles que le télétravail, le stress, le sommeil, etc.



L'espace adhérent de la MMJ facilite la vie

Suivi de vos remboursements

Envoi de vos factures

Visualisation de vos contrats

Téléchargement de votre carte de Tiers Payant

Un portail pour tout savoir sur vos services et l'actualité



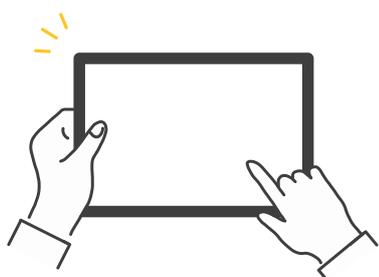
+ une appli pour suivre vos remboursements au quotidien !

AIDE EXCEPTIONNELLE

LA MMJ PEUT M'ACCORDER UN PRÊT OU UNE ALLOCATION D'ENTRAIDE.

La MMJ soutient ses adhérents confrontés à des situations difficiles (catastrophe naturelle, problème financier ponctuel, accident de la vie...) avec des allocations jusqu'à 2 000 €. Elle propose également des prêts bonifiés pour les grands moments de vie (naissance, mariage, déménagement...)

CONTACTEZ-NOUS, NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



mmj.fr



adhesion@mmj.fr



01 62 01 03 21
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



*Votre devis
en 5mn*



Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521